

## ACTUALITÉS



PUBLIE LE 13/01/2020

### **Mouvements Sociaux : mise en place d'un plan d'accompagnement des entreprises et des commerçants**

Les grèves à répétition depuis début décembre contre la réforme des retraites pèsent fortement sur l'activité de certains secteurs et dans certaines zones économiques. Pour y faire face, le Gouvernement met à la disposition des entreprises particulièrement touchées par ces mouvements des mesures de soutien et d'accompagnement.

**Les mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises et commerçants portent sur les difficultés suivantes :**

**Le règlement des impôts et cotisations :**

- ▶ Rembourser de façon accélérée des crédits d'impôts (CICE, TVA)

- ▶ Reporter des échéances sociales (URSSAF, organismes de retraite complémentaire, etc.)
- ▶ Faire face à des difficultés financières en sollicitant la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)
- ▶ Obtenir des délais ou une remise gracieuse de créances fiscales

**Des problèmes de trésorerie, de remboursement de crédit :**

- ▶ En cas de difficultés avec sa banque : la médiation du crédit
- ▶ Obtenir ou maintenir un crédit bancaire avec Bpifrance

**L'impact des difficultés sur les salariés et le risque de licenciements :**

- ▶ Maintenir en emploi vos salariés : l'activité partielle

**Un conflit avec des clients ou des fournisseurs :**

- ▶ La Médiation des entreprises

**Pour la mise en œuvre de ce plan, plusieurs options s'offrent aux entreprises en fonction de leur localisation.**

Pour le département du Var, les entreprises peuvent contacter le référent unique de la DIRECCTE dans leur région.

Téléchargez le document "[Accompagnement des entreprises et des commerçants impactés par les mouvements sociaux décembre 2019](#)"



RETOUR À LA LISTE

